



# Exposé de position

---

## La place du Pontiac dans le paysage économique de l'Outaouais

Présenté au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,  
M. Martin Coiteux, dans le cadre de sa tournée de consultation sur le  
Fonds d'appui au rayonnement des régions.

**24/02/2017**

L'avenir de la MRC de Pontiac est intimement lié à celui de la région de l'Outaouais. Au-delà d'une région qui veut faire l'exploitation durable de ses ressources, le Pontiac est d'abord et avant tout un territoire habité qui se classe 102<sup>e</sup> sur 104 MRC selon l'indice de vitalité économique du Québec. Puisqu'une région est forte si ses maillons les plus faibles sont forts, les élus de l'Outaouais ont intérêt à partager une vision de développement indispensable au rayonnement de tous ses territoires.



---

# L'avenir du territoire du Pontiac est lié à celui de la région de l'Outaouais

---

Nous accueillons favorablement l'intention du gouvernement québécois de reconnaître les municipalités comme gouvernements de proximité et qu'à cet effet il décentralise, simplifie et allège les procédures administratives des municipalités qu'il considère comme de véritables partenaires.

Nous apprécions également que le ministre exprime son ouverture à reconnaître les spécificités des territoires et nous souhaitons que cela puisse se traduire par une plus grande flexibilité dans le cadre de sa prochaine Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Enfin, nous voulons exprimer notre profonde conviction que l'avenir du Pontiac est intimement lié à celui de toute la région de l'Outaouais et de l'ouest du Québec. Mais, c'est là aussi, pour nous, la source d'une grande préoccupation : selon la façon d'organiser la démarche régionale de concertation et de priorisation des projets régionaux, nous appréhendons des impacts différents, mais cependant cruciaux pour l'avenir des communautés occupant le territoire du Pontiac.

---

# Portrait de la MRC de Pontiac<sup>1</sup>

---

La MRC de Pontiac est un territoire d'une superficie totale de 12 826 km<sup>2</sup>. Sa population est de 13 988 et le revenu d'emploi médian s'élève à 32 556\$.

Le territoire de la MRC de Pontiac possède de nombreux atouts :

- Des terres agricoles dont les prix sont plus bas que la moyenne québécoise ;
- Un large territoire doté d'un réseau de routes et sentiers favorisant les activités de plein air et le tourisme sportif ;
- Un patrimoine culturel et bâti ainsi que des paysages qui font la fierté des résidents, des villégiateurs et des touristes ;
- La proximité de centres urbains ;
- La proximité avec l'Ontario ;
- Le bilinguisme.

---

<sup>1</sup> Source: *Panorama des régions du Québec*. Institut de la statistique du Québec. 2016

---

# Le Pontiac contribue au développement de la région de l'Outaouais grâce à des projets d'exploitation durable de ses ressources

---

Plusieurs projets du Pontiac suscitent l'intérêt bien au-delà des frontières du territoire. Parmi ceux-ci, notons au premier chef le Centre de valorisation de la biomasse (CVB). Mentionnons aussi le projet de Parc national de la rivière Dumoine. Nous connaissons également de belles réussites en agriculture, telles que la coopérative de houblon et le projet Banque de terres.

Les chemins routiers qui soutiennent l'exploitation forestière, l'industrie touristique et les pourvoiries constituent des enjeux importants. On évalue aussi le potentiel d'exploitation du palladium et autres métaux sur l'Île-du-Grand-Calumet.

Fruits d'une vision solide et d'une démarche crédible et innovatrice pour mettre durablement en valeur les ressources locales, ces projets—notamment le CVB—sont aussi en phase avec la politique énergétique du gouvernement du Québec et s'inscrivent bien dans la mouvance des grands enjeux mondiaux, entre autres environnementaux.

Au terme de toutes ces démarches, patientes, mais efficaces, le territoire du Pontiac contribuera grandement au rayonnement de toute la région de l'Outaouais.

---

# Les communautés du Pontiac ont besoin d'aide pour continuer à occuper le territoire

---

Le Pontiac n'est pas seulement un territoire qui désire mettre en valeur ses ressources naturelles. Le Pontiac, c'est d'abord des milieux de vie qui **occupent** le territoire.

Ce sont 18 communautés qui risquent de manquer d'air bien avant qu'elles ne profitent des retombées des projets de développement durable de ses ressources. La dernière crise de l'industrie forestière a eu des impacts dramatiques sur les communautés du Pontiac qui, depuis une décennie, ne cessent de s'appauvrir. Les services à la population s'érodent lentement, mais inexorablement.

La MRC de Pontiac vit en effet depuis plusieurs années une dévitalisation et une décroissance très accentuée.

- Une perte substantielle de population : taux d'accroissement naturel de -8.4 entre 2011 et 2015
- Exode des jeunes faute d'établissement scolaire postsecondaire et d'emplois qualifiés ;
- Exode des aînés et retraités, faute d'une offre locative qui réponde à leurs besoins;
- Un manque d'accès aux services mobiles et Internet haute vitesse;
- Mobilité obligée des travailleurs : en l'absence d'emplois sur le territoire, on note une grande mobilité de la main-d'œuvre au profit de :
  - Gatineau-Ottawa, Pembroke (Ontario) : déplacement quotidien des travailleurs;
  - Montréal : déplacement hebdomadaire;
  - Nord du Québec et Ouest canadien : déplacement pour des périodes de deux semaines à un mois.
- Difficulté de rétention de la main-d'œuvre qualifiée faute de diversité d'emplois ;
- Une perte des services de proximité (et conséquemment d'emplois qualifiés) : secteur de la santé, etc.

---

# Un parti-pris très clair : la région de l'Outaouais est forte si ses maillons les plus faibles sont forts

---

L'Outaouais prise comme un tout apparaît au premier regard comme une région parmi les plus dynamiques du Québec. La Ville de Gatineau est un pôle fort, voisine de la Capitale nationale canadienne, Ottawa, et qui croyons-nous tire relativement bien son épingle du jeu. Le nouvel indice de vitalité économique (IVÉ) l'indique. Elle et sa MRC voisine, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la plus urbaine des MRC de l'Outaouais, sont respectivement classées 12<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> au Québec, sur 104.

On serait tenté de croire tout naturellement que le succès de la ville-centre rejaillit sur la périphérie, plus rurale. Or, il n'en est rien. L'indice composite de vitalité économique (IVÉ) classe la MRC de Pontiac 102<sup>e</sup> sur 104 MRC au Québec, à -13.26472, tout juste devant les MRC Rocher-Percé (-16.93082) et Haute-Gaspésie (-17.88920)<sup>2</sup>. 15 des 18 municipalités du Pontiac sont dévitalisées selon l'IVÉ.

Il y a une fracture importante entre l'urbain et le rural en Outaouais, un clivage assurément beaucoup plus fort ici qu'ailleurs au Québec, qui contredit une affirmation trop souvent entendue, à savoir que les territoires ruraux périphériques profitent toujours d'un centre urbain fort.

Quand une banque ferme ses succursales du Pontiac pour concentrer ses activités à Gatineau; quand le réseau régional de santé déplace des ressources du Pontiac vers la ville-centre; est-ce que la région de l'Outaouais y perd ? Non. Elle voit probablement sa situation renforcée en raison d'une meilleure rationalisation et d'une efficacité accrue.

---

<sup>2</sup> MAMOT, Indice de vitalité économique 2014. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/indices-connaissances-et-outils/indices/indice-de-vitalite-economique/>

Est-ce que la population du Pontiac y perd ? Malheureusement, oui. Beaucoup! En effet, comment les élus et les acteurs du Pontiac, qui se battent tous les jours et qui ont à cœur l'amélioration des conditions de vie de nos communautés, peuvent-ils dorénavant attirer les nouvelles entreprises et les jeunes familles sur le territoire ? Plus encore : comment retenir celles qui restent quand les services de proximité disparaissent les uns après les autres ?

De tels déséquilibres se perpétuent, parce qu'on ne compare pas le bénéfice régional de ces décisions au coût de dévitalisation des territoires. Ils créent aussi des doutes chez les acteurs des territoires dévitalisés : d'autres services de proximité comme nos institutions d'enseignement primaires et secondaires vont-ils bientôt eux aussi subir le même sort ? Un territoire, comme d'ailleurs une entreprise privée, ne peut pas se développer dans un climat d'**incertitude**.

Un simple changement de perspective nous permet de comprendre parfaitement l'impact d'une décision qui se résume trop souvent par « ce n'est qu'un poste qui disparaît » : un emploi perdu dans le Pontiac équivaut à 20 à Gatineau.

La MRC de Pontiac croit que la concertation régionale est nécessaire. Mais la MRC de Pontiac propose d'inverser la perspective. Une région est plus forte, non pas d'abord parce que la ville-centre est plus forte, en supposant des retombées dans les MRC périphériques qui ne se concrétisent pas en Outaouais, mais parce que les maillons les plus faibles sont plus forts. Le Pontiac est un maillon faible de l'Outaouais.

La région de l'Outaouais doit appuyer clairement les territoires les plus dévitalisés comme le Pontiac et les renforcer pour espérer diminuer les écarts de développement (selon l'IVÉ) exceptionnellement très élevés.



---

# Recommandations de la MRC de Pontiac

---

## 1. IMPLANTATION DU FARR : TROUVER DES RÉPONSES AUX INCONNUES

### 1.1 La gestion du FARR confiée aux MRC

Depuis la disparition des Conférences régionales des élus (CRÉ), il n’y a plus de structure régionale imputable. En conséquence, nous proposons que la gestion du Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) soit confiée à la Table des préfets de l’Outaouais (TPO). Cette proposition est cohérente avec la volonté exprimée par le gouvernement du Québec de considérer les municipalités comme de véritables partenaires et gouvernements de proximité à part entière.

### 1.2 Indice de vitalité économique (IVÉ) des régions mis à la connaissance des élus

La hauteur des sommes du FARR réservées pour l’Outaouais est déterminée dans une proportion de 30% par l’indice IVÉ. Or, aucun indice IVÉ régional n’a été à ce jour publié, ce qui ne nous permet pas d’estimer comment le montant attribué à la région a été calculé. Cela ne nous permet pas non plus d’apprécier sur une base comparative où se situe la région de l’Outaouais. L’indice IVÉ des régions devrait être mis à la connaissance des élus de l’Outaouais.

Rappelons que le montant global de 30 M\$ est bien peu en comparaison aux sommes destinées aux CRÉ avant leur abolition en 2014.

## 2. LE PREMIER PROJET RÉGIONAL ISSU DE LA CONCERTATION RÉGIONALE : SE Doter D’UNE VISION ET D’UN PLAN D’ACTION RÉGIONAL

Avant d’appeler à des projets et de les prioriser, la MRC de Pontiac est d’avis que les élus et élus de la région de l’Outaouais doivent se concerter afin de développer une vision commune. Cette concertation implique nécessairement la consultation de la société civile.

Mais la MRC de Pontiac met en garde le ministre contre la multiplication et la précipitation des consultations des partenaires de la société civile. La MRC de Pontiac a déjà prévu au printemps 2017 deux consultations des partenaires de la société civile (*Cap sur l'Ouest* et la révision de la planification stratégique *Vision Pontiac 2020*). Une coordination s'impose, qui doit être assurée par les préfète et préfets des MRC et le maire de la ville-centre.

Le développement d'une vision régionale commune à laquelle adhéreront tous les partenaires demande du temps. Cette adhésion ne peut être forcée. Elle doit se faire naturellement. Toute précipitation donnerait l'impression d'enjeux déjà réglés avant même d'en avoir discuté et ferait douter les représentants des territoires les plus dévitalisés des bénéficiaires de la démarche.

Afin de maximiser l'efficacité de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, les élus doivent prendre tout le temps nécessaire pour définir une vision régionale et un plan d'action et, idéalement, d'en arrimer leurs propres plans d'action sur leurs territoires respectifs.

### **3. FINANCEMENT FARR : L'OBLIGATION POUR TOUT PROJET DE CHIFFRER LES RETOMBÉES SUR LES TERRITOIRES LES PLUS DÉVITALISÉS**

Chaque demande de financement dans le cadre du FARR devrait obligatoirement et de la façon la plus précise possible chiffrer les retombées dans les territoires les plus dévitalisés de la région.

Il ne s'agit pas d'imposer des choix. Nous suggérons d'agir sur la démarche plutôt que sur le résultat. Il s'agit d'induire lors du processus d'identification des priorités régionales, et nonobstant les choix éventuellement faits, le réflexe de toujours se préoccuper des impacts des projets régionaux à prioriser sur les MRC les plus dévitalisées et d'être ainsi en tout temps en mesure d'expliquer comment telle ou telle priorité contribue, ou non, au développement des MRC les plus dévitalisées.

Nous estimons que cet exercice est sain et positif, peu contraignant et susceptible d'ouvrir des perspectives qui autrement pourraient échapper aux décideurs. En effet, même avec les meilleures intentions, les besoins des plus démunis passent souvent sous le radar des décideurs.

#### **4. ENCOURAGER TOUTES AUTRES INITIATIVES DE TERRITOIRES QUI DÉSIRENT TRAVAILLER ENSEMBLE**

Le ministre doit encourager et financer toute initiative qui réunit les élus de plusieurs territoires au sein d'une démarche de réflexion et d'élaboration d'un plan d'action.

Les regroupements de territoires au sein d'une démarche de développement devraient se faire de façon toute naturelle, sur la base d'intérêt commun ou d'affinités entre ceux-ci. Même si parfois de tels regroupements peuvent ne pas correspondre précisément aux frontières administratives de la région, ils ont encore le mérite de :

- Renforcer les réflexes de collaboration régionale
- Intégrer entre eux leurs plans locaux de développement et ainsi les rendre plus efficaces;
- Équilibrer au sein d'une région administrative les rapports de force entre les territoires les plus vitalisés et les plus dévitalisés et ainsi permettre à ces derniers de mieux défendre à un niveau régional certains enjeux cruciaux.

Sur ce dernier point, la MRC de Pontiac peut se donner en exemple. À l'été 2016, elle amorçait une démarche de réflexion avec deux autres MRC : la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC du Témiscamingue.

De cette démarche est né *Cap sur l'Ouest* dont l'objectif est de mesurer le potentiel économique des trois territoires et d'initier conjointement un processus visant à définir une stratégie de développement socio-économique devant conduire à un plan d'action partagé par les trois MRC de mise en valeur des potentiels énergétiques et d'exploitation des ressources naturelles.

Le Pontiac estime avoir déjà tiré des bénéfices de cette démarche. En effet, celle-ci a facilité grandement l'appui de toute la région à notre demande d'un investissement majeur dans la mise à niveau du chemin du Bois-Franc pour le connecter à l'éventuelle route Maniwaki- Témiscamingue. Nos échanges avec nos partenaires de *Cap sur l'Ouest* ont permis d'articuler le bénéfice sous un angle régional que tous les intervenants de l'Outaouais ont par la suite bien compris.

## **5. UNE MESURE STRUCTURELLE QUI RECONNAIT LA SPÉCIFICITÉ DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS**

Le MAMOT doit s'asseoir avec les élus de la région afin d'évaluer l'opportunité de mettre en place une mesure structurelle comparable au Plan Nord ou à la Stratégie maritime, mais adaptée à la région de l'Outaouais.

La région de l'Outaouais partage une grande frontière avec l'Ontario et dispose d'un taux de bilinguisme très élevé. Il s'agit d'une opportunité en raison d'un potentiel de marché de près de 10 M de personnes, mais cette frontière peut aussi être un obstacle et une menace qui exacerbe les écarts de développement entre les territoires de la région.

Cette mesure structurelle pourrait permettre par exemple :

- Aux agriculteurs de pouvoir vendre leurs produits dans les deux provinces (harmonisation des permis)
- Harmoniser les taxes de vente sur celles de l'Ontario
- Libérer les échanges commerciaux entre les deux provinces
- Favoriser le tourisme des deux côtés de la rivière (route touristique commune, harmonisation des permis pour les motoneigistes, etc.)
- Harmoniser le coût de la fibre de bois pour que le Centre de valorisation de la biomasse du Pontiac puisse s'implanter au Québec
- Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée

Cette mesure pourrait aussi inclure des territoires des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue.

---

## Conclusion

---

La MRC de Pontiac est persuadée que son avenir est intimement lié à celui de la région de l'Outaouais. La concertation régionale et l'identification des priorités régionales doivent rester sous le leadership des élues et élus de l'Outaouais. Les préfète et préfets doivent être les interlocuteurs privilégiés auprès du gouvernement et plus particulièrement du MAMOT.

La plus importante contribution de la MRC de Pontiac à la région consiste à développer durablement ses ressources des secteurs forestier et agricole, mais aussi minier et touristique. Nous croyons bien nous acquitter de cette responsabilité, malgré la crise économique qui nous affecte encore quelque dix années plus tard. On reconnaît actuellement, bien au-delà des frontières de l'Outaouais, l'excellence de projets comme le *Centre de valorisation de la biomasse* (CVB). Ceci dit, les projets du Pontiac, si crédibles soient-ils, sont novateurs et de longue haleine et nécessitent des actions qui s'échelonnent sur encore plusieurs années.

Or, la MRC de Pontiac n'est pas seulement une MRC ressource qui veut exploiter durablement ses ressources. Le Pontiac est d'abord et avant tout un territoire habité. Il y a 18 communautés qui occupent le territoire dans des conditions de plus en plus précaires. La MRC de Pontiac, 102<sup>e</sup> sur 104, selon l'indice de vitalité économique (IVÉ), a besoin de l'appui de la région pour l'aider à revitaliser ses milieux de vie qui s'essoufflent.

Les élues et élus de la MRC de Pontiac sont convaincus qu'une région comme l'Outaouais est plus forte quand on s'assure que les maillons les plus faibles sont renforcés. La région de l'Outaouais doit l'exprimer clairement et l'articuler concrètement dans sa *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*. À cet égard, elle doit prioriser des projets régionaux qui ont préalablement mesuré leurs impacts sur les territoires les plus dévitalisés.